MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 43

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202643-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

17/04/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 27
Présents	 23
Votants	 27

Objet :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT – Jeannick MÉNARD – Chloé GEFFRAY – Vincent MAHÉ – Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Laurence MOREL – Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE – Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Antoine LAGNEAU
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Madame Catherine ROBIN donne procuration à Mme Véronique POITEVIN
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Monsieur Alexandre GAILLARD

2026. 43 / CONSTITUTION C.A.O. Commission d'Analyse des Offres

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif) et, facultativement, dans les procédures adaptées. Le code des marchés publics prévoit que doivent être constituées une ou plusieurs C.A.O. à caractère permanent (plusieurs, pour les collectivités plus importantes). Une C.A.O. spécifique peut aussi être constituée pour un marché déterminé.

Au sein des Communes de 3 500 habitants et plus, la C.A.O. est composée du/de la Maire (Président(e) de la C.A.O.) ou son représentant, et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à élire les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Après s'être portés candidats, les délégués désignés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal sont :

- Délégués titulaires : Mesdames Marie-Laure PONDARD, Isabelle HURTEL, Françoise GUYOT et Messieurs Joël CRUBLET et Guillaume BROHAN.
- Délégués suppléants : Madame Dominique HEMERY-BESNARD et Messieurs Jean-Emmanuel LAUZET, Jeannick MÉNARD, François CONTIN et Daniel BARRE.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire
Marie-Laure PONDARD